

Bonjour! Scènes-Express volume 02

Bonjour à tous!

Voici déjà le deuxième numéro de *Scènes-Express*... Étant donné la tenue d'une assemblée générale spéciale le 13 mars dernier, nous avons cru bon vous transmettre rapidement un résumé des derniers développements concernant l'entente avec l'APASQ. Vous êtes plusieurs à vous être déplacés ce jour-là pour venir discuter du projet d'entente : plus d'une vingtaine de compagnies avaient envoyé un représentant. À la fin des discussions et des échanges avec le comité de négociation, l'entente

a été acceptée à l'unanimité par les membres présents. Jean-Guy Côté, notre président, a préparé un compte rendu de cette assemblée spéciale que vous trouverez dans ce numéro. À l'heure de finaliser notre bulletin, nous n'avions toujours pas de nouvelles de l'assemblée spéciale de l'APASQ, tenue la fin de semaine du 3 avril. C'est donc à suivre...

Nous souhaitons favoriser la circulation d'information sur les différentes productions que nos compagnies membres mettent sur pied. Nous croyons que *Scènes-Express* peut constituer un bon

moyen de faire savoir ce qui se passe au sein de votre compagnie. Vous êtes donc invités à nous faire parvenir **avant le 15 mai prochain**, à l'adresse jobinja@videotron.ca, votre programmation des spectacles produits entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 2004. Nous créerons pour la fin mai une édition spéciale de notre bulletin avec tous les spectacles à l'affiche.

Je vous souhaite un bon début de printemps!
À bientôt,

Geneviève Bélisle

Les Voyagements: RAPPEL

Chers membres, permettez-moi de vous rappeler qu'un représentant du conseil d'administration de l'ACT siège sur le comité des *Voyagements*. La présence de Jean-Marc Dalphond au sein de ce comité a pour but de stimuler des discussions favorables pour les membres de notre association. Il ne faut pas oublier que nos membres sont pour la plupart producteurs de théâtre de création et donc des candidats idéals pour *Les Voyagements*.

Afin d'aider Jean-Marc à remplir sa tâche, nous vous suggérons d'inclure son nom à votre liste d'invités. Plus il aura vu de vos productions, plus il sera en mesure de les représenter de manière efficace. Vous pouvez faire parvenir les invitations à l'adresse suivante:

*Jean-Marc Dalphond,
6596 des Écores,
Montréal (Québec)
H2G 2J7
(514) 376-7471*

Notez bien que *Les Voyagements* sont intéressés par le théâtre de création produit sur tout le territoire québécois, ainsi que dans l'Ontario francophone. De ce fait, votre représentant pourra, dans la mesure du possible, se déplacer au besoin.

Compte rendu de l'assemblée générale spéciale de l'ACT du 13 mars 2004

Le 13 mars dernier, se tenait l'assemblée générale spéciale de notre association pour discuter du projet d'entente avec l'APASQ que nous soumettait notre comité de négociation. Vingt-trois compagnies avaient délégué un représentant pour constituer l'assemblée.

En avant-midi, le conseil d'administration s'était réuni pour analyser cette entente, en présence des membres du comité de négociation. Après discussion, il en était arrivé à endosser l'entente et à proposer son acceptation à l'assemblée générale.

Lors de l'assemblée générale, c'est Luce Pelletier, du comité de négociation, qui a présenté le contexte de cette négociation et les éléments nouveaux de l'entente par rapport à l'ancienne.

Les discussions avec l'APASQ au sujet du renouvellement de l'entente régissant les conditions de travail entre les concepteurs de décors, de costumes, d'éclairage et de bandes sonores et les compagnies de l'ACT duraient depuis plus de trois ans. C'est dire combien ces discussions ont été difficiles ! Les choses ont progressé à partir du moment où nous avons demandé l'intervention d'un médiateur en novembre dernier.

Pour l'ACT, les enjeux étaient les suivants : 1) trouver un moyen pour que l'entente soit utilisée par toutes nos compagnies, sans exception, incluant celles dont les moyens financiers sont très faibles, et pour toutes les productions, si petites soient-elles ; 2) établir un équilibre entre les cachets des comédiens et ceux des concepteurs. Pour tendre vers cet équilibre, nous avions d'abord proposé à l'APASQ une grille de cachets selon la capacité des

salles, ce qui a été catégoriquement rejeté. Par la suite, l'idée de rémunérer à l'heure les concepteurs a fait du chemin, tout en conservant la possibilité de les rémunérer à cachet.

L'APASQ, de son côté, voulait harmoniser ses ententes (TAI, TUEJ, ACT) et avait comme objectifs principaux que les heures de travail des concepteurs ainsi que les frais inhérents au travail du concepteur soient calculés.

Le présent projet d'entente représente donc le résultat des différents compromis qui furent faits de part et d'autre, compte tenu des positions initiales des deux parties.

Les membres présents ont posé plusieurs questions, particulièrement sur la lettre d'entente concernant les partages de recettes, l'augmentation à 13% de la part du producteur sur les cachets à être versée à l'APASQ comme contribution au fonds de sécurité et de retraite des concepteurs, les redevances dès la première représentation, le mode de rémunération à l'heure et le remboursement des frais de matériel et de photocopie que peuvent exiger les concepteurs. Ils ont manifesté leurs réserves sur ces questions et demandé certaines réécritures plus claires, notamment sur les partages de recettes.

Les membres du comité de négociation et du conseil d'administration ont fait valoir que le projet d'entente, en particulier avec le mode de rémunération à l'heure, permettait à la plus petite de nos compagnies d'avoir recours en toute légalité aux services de concepteurs selon les moyens dont elle dispose. Ils ont également invité les compagnies à joindre aux contrats les annexes nécessaires afin de

préciser avec les concepteurs toutes les conditions spécifiques. Ils ont de plus demandé avec insistance à toutes les compagnies de bien saisir de la nouvelle entente et, en cas de doute, de s'informer auprès de Jacques Jobin, notre coordonnateur à l'ACT, qui est donc en première ligne pour la défense de nos compagnies, plutôt que de s'informer auprès de l'APASQ qui, elle, est l'association représentant les concepteurs. D'ailleurs, une présentation de la nouvelle entente et son mode d'emploi vous seront envoyés dès qu'elle sera entérinée par les deux parties.

C'est à l'unanimité que l'assemblée a accepté le projet d'entente. Elle a demandé au comité de négociation de tenter de modifier les quelques points sur lesquels elle avait souhaité des réécritures, sans pour autant compromettre la signature de l'entente et provoquer la reprise des négociations. Nous sommes donc en attente de son adoption par l'assemblée générale de l'APASQ.

L'assemblée a voté une motion de félicitations aux membres du comité de négociation, soit Lili Bergeron, Jacques Jobin et Luce Pelletier.

Une question a été soulevée concernant les griefs que l'APASQ a déposés contre un certain nombre de nos compagnies pour non-utilisation de l'entente. Sans conditionner la signature de l'entente à la question des griefs, il a été souhaité qu'une rencontre soit proposée à l'APASQ dans le but d'arriver à un règlement avant l'arbitrage qui a été assigné au 4 mai prochain.

Jean-Guy Coté
Président

Les auteurs-producteurs se prennent en main

Par Marie Auclair, avec la collaboration de Alain Jean

Manque-t-il de lieux de création pour la dramaturgie québécoise émergente ? Depuis l'effervescence des années 1970 et l'envolée de notre dramaturgie sur la scène internationale durant la décennie suivante, notre dramaturgie s'est développée en quantité comme en qualité. Le hic, c'est que de plus en plus d'auteurs de talent n'ont pas accès à la production de leurs œuvres et doivent fonder leur propre compagnie afin de voir leurs textes portés à la scène.

Dans le but de promouvoir la dramaturgie québécoise émergente, un groupe d'auteurs du CEAD travaillant au sein de compagnies s'est formé l'an dernier. Après deux rencontres tenues par une dizaine d'entre eux, un document de réflexion a été produit pour rendre

compte des interrogations communes à l'ensemble des compagnies et pour proposer des pistes de solution et des actions concrètes.

Pilotés par Marilyn Perreault (Théâtre I.N.K.) et Lük Fleury (Kafala), membres du C.A. du CEAD et membres de l'ACT, ces auteurs souhaitent établir un dialogue réel avec les directions artistiques des théâtres subventionnés au fonctionnement et les diffuseurs spécialisés qui possèdent un deuxième plateau. Pourquoi ? Les sensibiliser à la nécessité de diffuser davantage les auteurs montants, de façon à faire avancer de façon concrète notre dramaturgie. Il s'agit donc de travailler à voir quelles structures d'accueil pourraient être mises en place pour accueillir ces jeunes auteurs-producteurs, leurs équipes et leurs créations. S'il semble illusoire, par les temps qui

courrent, de voir naître une nouvelle salle consacrée à la création québécoise, il paraît tout à fait logique que les deuxièmes plateaux s'ouvrent aux compagnies de la relève. Le prix exorbitant de la location des salles empêche trop souvent les compagnies de création de produire des spectacles de façon soutenue, mais il existe des salles parallèles, nombreuses, qui pourraient leur convenir ; ils pourraient y tenir des laboratoires d'essai, y être reçus en résidence, y présenter leurs spectacles, etc.

La démarche est donc amorcée : des directeurs artistiques de grands théâtres montréalais ainsi que des diffuseurs ont été contactés. Quelque chose comme une collaboration serait-il en train de s'inventer ? Nous vous tiendrons au courant de la suite des choses...